
Réf. : CB/DL/ma CP 06/50

COMMUNIQUE DE PRESSE
Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

La sécurité et la conformité des jouets
bientôt à l'agenda d'une prochaine Conférence interministérielle

Tout jouet entrant sur le territoire de l'Union européenne doit obligatoirement passer toute une série de tests en vue de répondre à des normes extrêmement strictes en matière de sécurité. Si le jouet représente un danger pour l'enfant, sa commercialisation en est tout simplement interdite.

On trouve cependant de plus en plus de jouets de moindre qualité, importés pour l'essentiel de Chine et d'Asie, qui ne répondent pas à toutes les exigences en matière de sécurité pour l'enfant. Les services douaniers repèrent fréquemment des produits non conformes et dangereux sur lesquels on a tout simplement apposé des certificats de conformité falsifiés. Pour le Député Chantal Bertouille, il s'agit d'un véritable problème de santé.

Pour le Député Chantal Bertouille, un autre phénomène particulièrement dangereux concerne la mise sur le marché belge de gadgets en tout genre qui ressemblent à s'y méprendre à des jouets mais qui n'en sont pas. A titre d'exemple, on peut citer le briquet en forme de voiture, le porte-clefs en forme de nounours contenant un liquide toxique, etc...

La sonnette d'alarme a maintes fois été tirée par le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, le CRIOC. Celui-ci a d'ailleurs consacré un dossier présentant différentes catégories de jouets non conformes aux normes de sécurité, comme ceux constitués par des matériaux toxiques, comportant des éléments susceptibles de se scinder et d'être ingérés par l'enfant, soulignant le danger de certains jouets joints à des aliments dans une optique publicitaire, attirant l'attention sur le danger de l'usage de certains jouets inadaptés à l'âge de l'enfant et mentionnant les « faux jouets » ou « pseudo jouets » qui s'apparentent toutefois aux jouets en raison de leur emballage coloré et attractif, ainsi qu'à la place qu'ils occupent dans certains rayonnages de magasins.

Il est vrai qu'il existe en Belgique une réglementation à laquelle les fabricants sont tenus de se conformer. Le CRIOC constate cependant que la réglementation n'est pas toujours respectée comme elle le devrait. C'est pourquoi, sous l'insistance du Député Chantal Bertouille, la Ministre Catherine Fonck, en charge de l'Enfance en Communauté française, inscrira la problématique de la conformité et de la sécurité des jouets à l'agenda de l'une des prochaines Conférences interministérielle.

(La question de Madame Bertouille et la réponse de la Ministre peuvent vous être faxées sur simple demande à son secrétariat).

